



SEJOUR EN PENSION CANINE

Rue de la Miraine 4 - 7830 Fouleng
0479 347 607

CONTRAT de placement n°

DUREE DU SEJOUR

Du / / (.....h.....) au / / (.....h.....)

Type de pension : éducative / simple

LE PROPRIETAIRE DU CHIEN

Nom et prénom

Adresse

Téléphone/GSM (joignable pendant le séjour du chien) /

Adresse e-mail

Autre personne de contact:

Nom et prénom

Adresse

Téléphone/GSM / - Lien avec le propriétaire

LE PENSIONNAIRE

Nom du chien

Race Sexe Castré/stérilisée? O / N

Date de naissance/...../..... (âge

N° de puce..... (tatouage

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

A la date du début du séjour, le chien est en ordre

- de VERMIFUGE et de TRAITEMENT ANTIPARASITAIRE depuis au moins 5 jours,
- de VACCINATION pour

0 la Maladie de Carré (C), **0** la Parvovirose (P), **0** l'Hépatite contagieuse canine (H),

0 la Bordetellose (toux des chenils Bb), **0** la Parainfluenza (toux des chenils Pi)

Dans le cas contraire, Gooddog se verra dans l'obligation de refuser d'accueillir l'animal.

LE PASSEPORT médical du chien sera conservé dans l'établissement pendant la durée du séjour.

Maladies/affections éventuelles

Traitement éventuel à administrer (posologie).....

.....

Autres informations médicales éventuelles

.....

Coordonnées du vétérinaire traitant (pour information)

Nom et prénom Téléphone /

Adresse

En cas de problème médical (maladie, blessure...), le propriétaire du chien autorise le responsable de l'établissement à faire appel **au vétérinaire attitré de Gooddog**, afin de faire procéder aux soins estimés nécessaires. Le propriétaire du chien en sera avertir et prendra les frais médicaux à sa charge.

En cas de décès d'un chien de moins de 12 ans, il sera procédé à une autopsie aux frais du propriétaire, sauf refus de ce dernier exprimé endéans un délai de 48h suivant le décès.

HABITUDES DU PENSIONNAIRE

Repas: le propriétaire fournit a NOURRITURE HABITUELLE de son chien en quantité suffisante.

Fréquence et portions

Habitudes comportementales

.....

Objets familiers éventuels accompagnant le chien

Gooddog ne sera pas tenu responsable en cas de détérioration des effets personnels du chien. Les objets considérés comme dangereux pour l'animal ne seront pas laissés à sa disposition.

HEBERGEMENT

Des NOUVELLES du chien seront envoyées chaque jour à son propriétaire (via SMS, e-mail ou autre messagerie à préciser:)

ENGAGEMENT ET PAIEMENT

LE RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT s'engage à prendre soin du chien avec bienveillance pendant toute la durée du séjour, à l'héberger, à le nourrir et l'abreuver ainsi qu'à consulter un vétérinaire si nécessaire, suivant les données reprises dans le présent contrat.

LE PROPRIETAIRE DU CHIEN doit être assuré en responsabilité civile et reste responsable d'éventuels dommages occasionnés par son animal.

Il s'engage à payer tous les frais médicaux (facture du vétérinaire et médicaments éventuels) générés le cas échéant par l'état de santé de son chien.

Il s'engage à avertir Gooddog au cas où le chien ne pourrait pas être repris à la date prévue. Le tarif journalier se verra doublé pour chaque jour supplémentaire. Sans nouvelles du propriétaire 7 jours après la date de départ convenue, le chien sera considéré comme abandonné et confié à la Société Royale Protectrice des Animaux.

Le paiement est effectué à l'arrivée du chien pour toute la durée du séjour convenue. En cas de reprise anticipée du chien, aucun remboursement ne sera effectué. Pour les séjours pendant les vacances scolaires, le versement d'un acompte de 50% confirmera la réservation. Cet acompte ne sera pas restitué en cas de désistement.

Prix/jour (1jour=24h)	Nombre de jours	TOTAL	Acompte ?	Montant à payer le 1er jour du séjour	Suppléments éventuels (payables le jour du départ)
..... €	 € € € €

Fait en double exemplaire à, le / /

Le responsable de l'établissement

Le propriétaire du chien

.....

.....

Signature du client pour récupération du chien à la fin du séjour

Date / /

Le propriétaire du chien

.....

Le double du présent contrat sera conservé par le responsable de l'établissement au moins 6 mois après le départ du chien, afin de pouvoir le mettre à la disposition des autorités de contrôle.